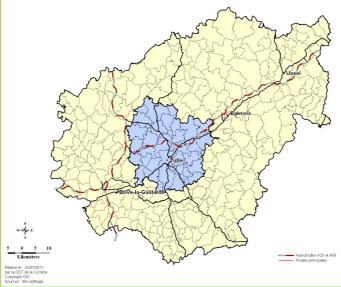
Direction Départementale des Territoires de la Corrèze

Point de vue de l'Etat sur le développement durable du territoire

Communauté d'agglomération de Tulle

Juin 2014









SOMMAIRE

l.Préambule	<u>3</u>
2.Situation, localisation	<u>3</u>
3.Socio-Démographie	<u>3</u>
Anticiper les besoins d'une population vieillissante	3
I.Habitat, Construction neuve, Politique sociale4	<u>4</u>
Assurer une offre diversifiée en matière d'habitat et limiter la consommation d'espace	4
5.Production agricole et forestière	<u>5</u>
Pérenniser l'activité agricole La forêt : un atout pour l'attractivité du territoire	
S.Protection des espaces naturels et des eaux	<u>6</u>
Paysages et patrimoine naturel : un cadre de vie à préserver	7
7.Aménagement et fonctionnement du territoire,	<u>B</u>
Le tourisme : un potentiel à conforter	9 9
3.Prévention des risques1	<u>1</u>
Des risques inondation le long de la Corrèze Des risques et des pollutions industriels	.11

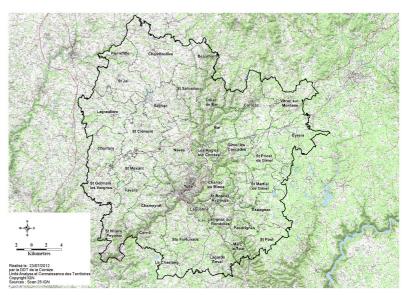
1. PRÉAMBULE

Le but de ce document est de recenser les principaux enjeux que les services de l'État ont identifiés pour la conduite des politiques publiques sur le territoire (qu'elles soient de compétence État ou collectivités). Ces enjeux sont issus d'un travail préalable de diagnostic territorial sur l'ensemble des thématiques sociales, économiques et environnementales.

Le territoire d'étude est composé de 37 communes et compte en 2011, 41 757 habitants soit 17 % de la population totale du département. Tulle compte à elle seule le tiers des habitants du territoire étudié.

Préfecture du département de la Corrèze, Tulle est la troisième ville du Limousin, derrière Limoges et Brive.

Le territoire d'étude



2. SITUATION, LOCALISATION



Le territoire est situé à proximité de la croisée des autoroutes A89 et A20 qui se trouve au niveau de Brive. Ceci permet une bonne accessibilité régionale et interrégionale : les liaisons avec Bordeaux et Clermont-Ferrand puis Lyon sur l'axe Est/Ouest; et vers Limoges et Toulouse sur l'axe Nord/Sud sont facilitées. Les RD1089 et 1120 permettent un maillage secondaire du territoire.

Tulle est classée en tant que grande aire urbaine selon les données INSEE 2010. Celle-ci s'est modifiée depuis 1999 en intégrant plusieurs communes : Chanteix, Orliac de Bar, Gumont (hors périmètre d'étude) et Espagnac. L'influence des bassins de vie d'Uzerche et Egletons est sensible sur le territoire.

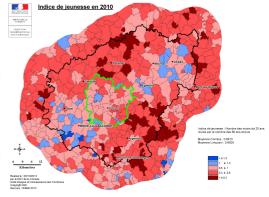
Les aires d'influence de Tulle et Brive se rapprochent.

3. SOCIO-DÉMOGRAPHIE

ANTICIPER LES **BESOINS** D'UNE **POPULATION VIEILLISSANTE**

Le territoire gagne de la population entre 1999 et 2011 grâce à un solde migratoire positif. Les communes qui gagnent le plus sont sous la double influence de Brive et Tulle. Tulle perd à nouveau en population. Le territoire est plutôt âgé et dans la moyenne départementale mais la tranche d'âge des + de 75 ans augmente depuis 10 ans.

Les revenus sont homogènes et légèrement supérieurs à la moyenne corrézienne. Un tiers des revenus provient des retraites, pensions et rentes.



Les enjeux:

Être attentif aux besoins des populations nouvelles

Éviter le phénomène de périurbanisation au détriment de la ville centre.

Anticiper le vieillissement de la population (besoins accrus en services, transport, habitat, offre de soin... Limiter les effets négatifs liés à l'isolement

Pistes d'actions :

Maintien des services et équipements pour répondre aux besoins des nouvelles populations (déplacements, offre de soins, commerces de proximité...)

Adéquation de l'habitat avec les services et l'emploi à rechercher au travers des outils d'urbanisme (SCOT, PLU intercommunaux...)

Développement de l'habitat locatif

Maintien du cadre de vie

Soutien des formations et des filières économiques (bâtiment, services à la personne)

Soutien pour la mise en accessibilité de l'habitat, des établissements recevant du public, des espaces publics

Adéquation du parc de logements (besoin de petits logements accessibles en centre-bourg, proches des commerces et services)

Soutien aux activités en faveur du lien social (offre culturelle, vie associative, loisirs...)

4. HABITAT, CONSTRUCTION NEUVE, POLITIQUE SOCIALE

ASSURER UNE OFFRE DIVERSIFIÉE EN MATIÈRE D'HABITAT ET LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACE

Le parc de logements totalise en 2010, 24 600 logements, soit une progression de 9 % depuis 1999. La ville de Tulle rassemble à elle seule 40 % des logements du territoire.

En 2010, 80 % des logements sont des résidences principales, le taux de vacance est important (11%) notamment à Tulle (16 % soit 1 480 logements). Il y a une forte proportion de grands logements pour une majorité de petits ménages. Deux tiers des occupants sont propriétaires de leurs logements. Les locataires se retrouvent majoritairement à Tulle et en grand nombre dans le parc locatif privé. Des logements potentiellement indignes ont été repérés dans ce parc. Le parc locatif public représente 6,5 % des logements du territoire, il est situé principalement à Tulle (69 %).

La construction neuve se développe principalement sur les communes du sud-ouest du territoire avec des phénomènes de dispersion du bâti et d'étalement urbain. La consommation d'espace est importante pour les constructions neuves (terrains de 1900 m² en moyenne entre 2008 et 2010). Le territoire est relativement bien couvert en documents d'urbanisme mais certains ne sont plus adaptés aux enjeux du Grenelle et notamment le SCOT de Tulle.

Les enjeux:

Assurer une offre diversifiée de l'habitat (logements locatifs, taille adaptée...)

Assurer le droit au logement et la mixité sociale

Limiter plus strictement la consommation d'espace

Coordonner les documents d'urbanisme au niveau intercommunal

Pistes d'actions :

Étude du potentiel de logements vacants (au moins 1480 sur Tulle) et poursuite de la politique d'aide à la réhabilitation des logements inoccupés et/ou inadaptés (réhabilitation ou l'acquisition /amélioration) en faveur de petits logements proches des commerces et services.

Utilisation des outils d'urbanisme pour faciliter la rénovation des logements vacants en centre-bourg

Mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Adéquation du parc social et armature des bourgs structurants à interroger au travers du SCOT

Évaluer le SCOT de Tulle pour mesurer ses effets, ses limites et le « Grenelliser »

Construire un territoire de projet pertinent à l'échelle du centre Corrèze dans le cadre de la couverture nationale en SCOT à l'horizon 2017

Renforcer la planification dans le territoire de l'agglomération par l'émergence de PLU coordonnés (commandes groupées par secteurs cohérents – plateau, unité urbaine, Est de l'agglo) afin de transformer les cartes communales existantes en PLU

PRODUCTION AGRICOLE ET FORESTIERE

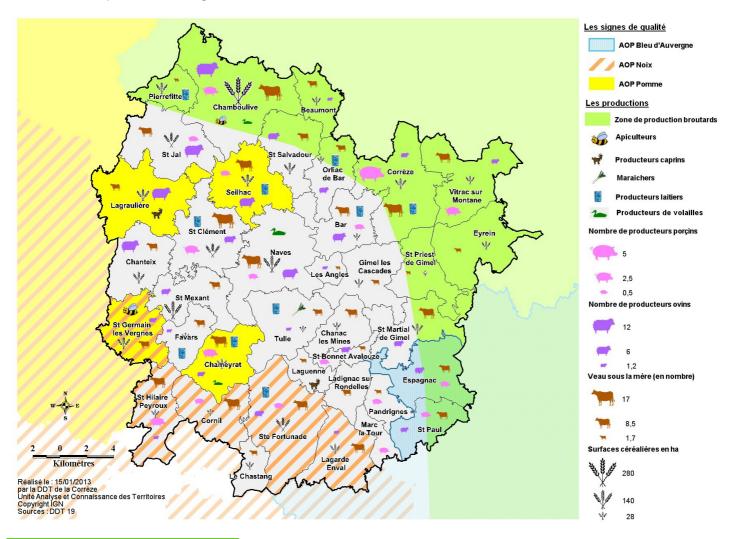
PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Globalement, le nombre d'exploitations du territoire est en diminution mais la surface moyenne par exploitation augmente. La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 52 ans et l'on remarque qu'il y a plus d'installations de jeunes agriculteurs au nord du territoire.

La production bovine domine, mais on constate une certaine diversification dans la nature des productions : ovins, caprins, fruits et légumes, céréales... Le marché des circuits courts ne semble pas encore saturé. La filière BIO pourrait encore se développer.

Il existe sur le territoire des filières amont et aval bien structurées : présence d'organisations de producteurs, nombreux débouchés en circuits courts ainsi que la présence du lycée agricole de Tulle/Naves/Cornil. On note la présence sur le territoire de terres à « éventuel potentiel agricole ». Ces terres en devenir peuvent changer facilement de destination et sont donc un véritable enjeu pour le territoire. Ces zones se retrouvent essentiellement à l'ouest du territoire, là où la pression foncière est la plus forte. Elles sont particulièrement nombreuses à Naves et Seilhac.

La nature des productions agricoles du territoire



Les enjeux:

Pérenniser l'activité agricole

Pistes d'actions :

Protection des parcelles agricoles existantes afin de maintenir l'activité agricole, en particulier les parcelles non déclarées à la PAC

Autonomie des exploitations en incitant la culture des céréales destinées à nourrir les animaux sur place Transformation de la production bovine sur place

Diversification des exploitations (petits fruits, volailles...)

Soutien de la double activité

Soutien des circuits courts (cantines scolaires), organiser mieux la filière de distribution

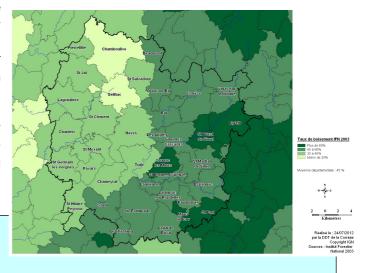
Soutien de la filière BIO

Soutien de la production maraîchère afin d'alimenter les marchés locaux

Soutien des transmissions d'exploitations du territoire

LA FORÊT : UN ATOUT POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La forêt est présente sur le territoire puisaue le taux de boisement est de 40 %. Les communes les plus boisées sont situées sur la frange Sud/Est du territoire. Elle est composée à 74 % de feuillus. Les propriétés forestières sont petites et ce territoire n'est pas un territoire de grande production forestière. La forêt est sous pression agricole notamment à Chamboulive, St Clément, Vitrac, Seilhac (défrichements) et sous pression de l'urbanisme sur les communes de l'ouest du territoire. La forêt représente ici un atout pour la qualité des paysages et la biodiversité, elle participe ainsi à l'attractivité touristique du territoire.



Les enieux:

Protection et valorisation des espaces forestiers

Pistes d'actions :

Conservation des peuplements de feuillus afin de protéger la biodiversité Encourager les plans de gestion durable de la forêt notamment au sud-est du territoire

6. PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET DES EAUX

PAYSAGES ET PATRIMOINE NATUREL : UN CADRE DE VIE À PRÉSERVER

Le territoire est caractérisé à la fois par des paysages de la campagne parc et par des paysages sous influence montagnarde sur sa bordure Est. On rencontre de nombreux monuments historiques, notamment à Tulle où l'on trouve aussi du patrimoine classé patrimoine du XXème siècle et une ZPPAUP.

Il y a par ailleurs des milieux riches en biodiversité protégés : la vallée de la Montane vers Gimel les Cascades classée Natura 2000, des ZNIEFF de type 1 et 2 dont la plus importante en surface est la vallée de la Corrèze et de la Montane, de nombreux sites inscrits et classés. On y trouve principalement des zones de tourbières, landes et zones humides, des étangs mais aussi des forêts de feuillus qui abritent des espèces botaniques rares.

Trois grands enjeux nature apparaissent sur le territoire (voir carte des enjeux nature en fin de document):

Les zones de tourbières, landes, zones humides, étangs qui présentent des habitats caractéristiques de ces zones : landes humides, des secteurs de tourbières tremblantes, des roselières, des saulaies, des mégaphorbiaies, des radeaux flottants à trèfles d'eau et sphaignes,...

La qualité de l'eau

Le territoire est caractérisé par la qualité de l'eau de la Corrèze favorable à la vie d'espèces telles que la truite Fario ou la Loutre.

Les forêts

Le territoire se caractérise par la présence de forêts hêtraies-chênaies acidiphiles classiques mais aussi de forêts de pentes situées le long de la Montane et de la Corrèze. Ces forêts constituent un refuge pour des espèces discrètes telles que la genette, la loutre ou le cincle plongeur.



Au plan botanique les sites sont renommés pour leur richesse et la diversité des espèces rencontrées. La dégradation des milieux forestiers est principalement liée à la disparition des vieux arbres, en particulier arbres feuillus et à cavités, et aux plantations monospécifiques de résineux sur de grandes étendues.

Les enjeux:

Protection des espaces naturels et forestiers riches en biodiversité Protection du cadre de vie (patrimoine et paysages)

Pistes d'actions :

Conservation des peuplements de feuillus afin de protéger la biodiversité

Encourager les plans de gestion durable de la forêt notamment au sud-est du territoire

Maintien des milieux ouverts grâce au retour du pâturage extensif ovin ou bovin (étang du Vicomte à Chamboulive, Marais du Brezou, étang de Ruffaud, Fonds tourbeux de Vitrac)

Limitation de l'enrésinnement des peuplements de feuillus (forêt de Chadon à Gimel, forêt de Blanchefort, Vallon de la Vialle)

Interdiction de création de nouveaux plans d'eau et d'étangs

Conservation des zones de frayères en évitant les aménagements et usages qui entraînent un colmatage du fond des cours d'eau (Vallée de la Corrèze et de la Vimbelle)

Repérage et préservation des vieux arbres feuillus et des arbres à cavités

Préservation des silhouettes de bourg, maîtriser le développement urbain au travers des outils d'urbanisme (plateau)

Préservation des arbres isolés, éléments constitutifs de la campagne parc

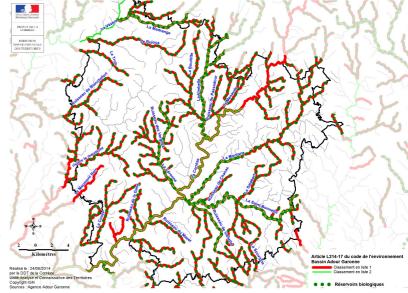
Préservation du patrimoine bâti des centre-bourgs

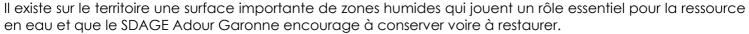
GARANTIR UNE BONNE QUALITÉ DE L'EAU

Le territoire se trouve en tête de bassin versant Dordogne/Vézère, la qualité de ses ressources en eau est donc essentielle pour les cours d'eau situés en aval. Il comporte de nombreux cours d'eau classés et/ou remarquables (axes migrateurs, réservoirs biologiques). La plupart des cours d'eau et masses d'eau doivent atteindre un bon état écologique en 2015.

Les principales actions à mener sont la protection des zones humides (piétinement), limiter la pratique des rigoles, réhabiliter les réseaux d'eaux usées et d'assainissement.

La majorité des rivières classées du territoire possèdent de nombreux seuils infranchissables aux poissons et aux sédiments. Ces seuils devront être réduits afin de garantir les continuités écologiques.





On observe par ailleurs un nombre important de plans d'eau notamment sur les communes du Nord-Ouest et de l'Est du territoire.

Les enjeux:

Restaurer la qualité des cours d'eau

Pistes d'actions :

La continuité écologique des cours d'eaux classés (seuils infranchissables aux poissons et sédiments) Adéquation des pratiques agricoles dans les zones humides et protection de ces milieux spécifiques Réduction de l'impact des pressions domestiques sur les cours d'eau (assainissements, réseaux d'eau usées) Maintenir le bon état des cours d'eau et des zones humides en interdisant notamment la création de nouveaux étanas

L'EAU : DES PROBLÈMES QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Concernant l'eau potable, le territoire est confronté à des problèmes quantitatifs : la ressource est parfois insuffisante durant les périodes d'étiage notamment pour les prélèvements du syndicat du Puy des Fourches, de Naves sur la Céronne et de Tulle sur la Corrèze et la Solane. Concernant la qualité de l'eau, on observe des taux de radioactivité et d'arsenic supérieurs aux normes à St Bonnet Avalouze (forage de Chanteloube).

Deux stations d'épuration sont non conformes au 31/12/2012: Naves « Croix de Leyrat » et Chameyrat « la Guillaumie ». Le réseau d'assainissement de la ville de Tulle qui souffre de nombreux dysfonctionnements, est en cours de réhabilitation.

La préservation ou la reconquête d'une bonne qualité sanitaire de l'eau est aussi un enjeu majeur pour le maintien des activités de baignade sur les sites où se pratiquent aussi des sports nautiques (étang de Ruffaud à Gimel les Cascades, lac de Bournazel à Seilhac, étang de Pré Chaton à St Salvadour et de Chanteloiseau à Chamboulive). Pour y parvenir, la réalisation d'études sur le développement des cyanobactéries semble nécessaire.

Les enjeux:

Sécuriser la ressource en eau potable et la qualité des eaux de baignade

Pistes d'actions :

Sécurisation de la ressource en eau potable en respectant les débits autorisés notamment pour le syndicat du Puy des Fourches, Naves et Tulle. Qualité des eaux potables notamment à St Bonnet Avalouze Poursuite des travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement (stations de traitement et réseaux)

Suivi régulier des installations d'assainissement

Préservation de la bonne qualité sanitaire des eaux de baignade (cyanobactéries, vidanges des plans d'eau)

7. AMÉNAGEMENT ET FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE.

LE TOURISME : UN POTENTIEL À CONFORTER

Le territoire présente une offre touristique diversifiée : des sites emblématiques (les cascades de Gimel, le sanctuaire gallo romain de Tintianac à Naves, le viaduc du pays de Tulle,...), des activités de loisirs de plein air (station sports nature Corrèze de Tulle, plans d'eau et étangs, pêche...), une offre culturelle variée (cinéma, théâtre, médiathèque) des festivals réputés ainsi qu'un patrimoine naturel protégé de qualité. L'office de tourisme intercommunal possède 4 points d'accueil : Tulle, Corrèze, Gimel les Cascades et Seilhac.



Carnyx découvert à Tintignac

Malgré cela, le territoire ne possède pas vraiment une image touristique très marquée. Son potentiel pourrait être valorisé par une meilleure communication vers l'extérieur mais



aussi vers ses habitants (appropriation du cadre de vie).

Les enieux:

Valorisation du potentiel touristique

Pistes d'actions :

Protection, valorisation et appropriation du cadre de vie ; paysage et patrimoine

Maintien de l'offre de services

Soutien de l'offre culturelle et sportive

Poursuite de la communication sur les principaux sites en externe mais aussi localement (signalétique, mise en réseau)

COMMERCES ET SERVICES : UNE OFFRE À FAIRE ÉVOLUER

Sur le territoire l'offre en commerces et services de proximité est assez bien répartie. Il y a cependant quelques communes qui ne possèdent aucun commerces de proximité. L'offre est la plus complète à l'échelle du bi-pôle Brive-Tulle. Des zones blanches subsistent pour l'accès à internet.

L'offre en éducation et en formation est elle aussi satisfaisante mais polarisée sur Tulle pour l'offre supérieure.

Concernant le secteur de la santé: l'offre hospitalière souffre de la proximité de Brive, l'offre en médecine générale est globalement déficitaire par rapport à la moyenne nationale et les médecins vieillissent. L'offre spécialisée libérale est fragile car représentée par 1 ou 2 praticiens par spécialité, ce qui occasionne des délais de prise en charge très longs. Cette offre est, de plus, concentrée sur Tulle.

Les enjeux:

Maintenir l'armature et l'accessibilité aux commerces et services

Maintenir l'offre de soins et anticiper le vieillissement de la population

Pistes d'actions :

Réflexion sur l'armature des bouras structurants définis dans le SCOT et la localisation des principaux bouras relais en matière de commerces et services de proximité

Adéquation de la localisation des commerces et services de proximité avec le développement de l'habitat Poursuite des démarches de mise en accessibilité des bourgs ainsi que des principaux établissements recevant du public.

Soutien aux filières de formation dans le domaine de l'artisanat (bouchers, boulangers...) et des services à la personne pour faciliter les transmissions d'entreprises.

Soutien à la vie associative et aux initiatives culturelles et sportives

Réflexion autour de l'armature des équipements sportifs

Soutien du centre hospitalier de Tulle

Soutien des projets de regroupement des professionnels pour favoriser l'installation des jeunes médecins

Soutien aux filières de formation dans le domaine de la santé et des services à la personne

L'EMPLOI: UNE FORTE DÉPENDANCE À L'EMPLOI PUBLIC

Le territoire de l'agalomération de Tulle est le 2ème pôle d'emploi du département, il offre 19 500 emplois soit 19% des emplois du département. Deux tiers des emplois sont sur Tulle. Les actifs sont majoritairement employés et salariés et ont des emplois stables (titulaires de la fonction publique ou CDI).

L'emploi salarié privé propose 8298 emplois en 2009, il progresse de 8% entre 2004 et 2009. Les filières qui prédominent pour l'emploi salarié privé sont le commerce de détail (sauf autos et motos), les travaux de construction et l'action sociale sans hébergement.

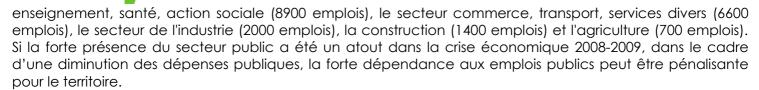
La sphère présentielle domine largement mais la sphère productive est encore présente à Tulle, Eyrein et Favars. 40% des emplois salariés du territoire sont des emplois publics. La sphère publique est l'employeur majoritaire des communes du sud-est du territoire.

Le taux de chômage reste par ailleurs élevé mais moins qu'au niveau départemental (6,5% contre 8,2%). Il continue de progresser.

Les principaux secteurs d'activités présents sur le territoire sont le secteur de l'administration publique,

Direction Départementale des Territoires

9/14 Corrèze



Dans les documents d'urbanisme, les surfaces dédiées aux zones d'activités représentent au total 537 ha. Ces zones sont bien desservies par les axes routiers et par la fibre optique. Le maillage du territoire est bon et l'offre de foncier est importante.

Les enjeux:

Le renouvellement de la main d'œuvre

La dépendance à l'emploi public

La valorisation des atouts économiques du territoire

Pistes d'actions :

Soutien des filières économiques locales et des transmissions d'entreprises

Adéquation de l'offre de formation avec les filières économiques du territoire

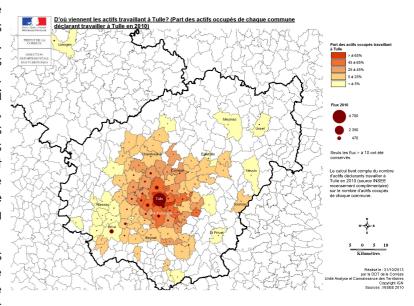
Maintien de l'armature de l'emploi local en adéquation avec l'habitat et les possibilités de transport Diversification des secteurs d'activités

Concerter l'offre en foncier d'activité entre acteurs et étudier l'opportunité des sites dans leur ensemble Valorisation des surfaces d'activités existantes

LES TRANSPORTS : VALORISER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN

Il y a sur le territoire de nombreux flux de déplacements : pour le travail, les études, les achats services d'utilité OU l'accès aux publique. Concernant les déplacements domicile/travail, tous les jours près de 3000 actifs viennent à Tulle, deuxième pôle d'emploi du département, mais aussi vers les pôles d'emplois secondaires (Naves, Eyrein, Seilhac, Cornil, Favars, Laguenne). Les liaisons régionales sont assurées par les TER et relient les principaux pôles du territoire (Cornil, Tulle, Eyrein et Corrèze) à Brive, Ussel et Limoges. Le service de transports urbains «TUT agglo» assure la desserte régulière de Tulle et Laguenne, un transport à la demande par secteur sur le reste du territoire.

Les transports en commun semblent peu adaptés aux usages des actifs puisque la grande majorité des déplacements sont réalisés en voiture. Une réflexion sur les aires de covoiturage pour les actifs



de l'agglomération travaillant à Tulle serait intéressante. De même, le maintien voire le renforcement des cadencements sur les lignes TER Brive-Tulle et Tulle-Uzerche paraît indispensable à l'amélioration de la desserte ferroviaire.

Les enjeux:

Poursuivre l'incitation des usagers à utiliser les transports en commun et favoriser l'intermodalité

Pistes d'actions :

Poursuite de la démarche des aires de covoiturage sur les communes de Naves, Ste-Fortunade, Chameyrat, Favars, Seilhac, St-Germain-les-Vergnes

Ré-interrogation des pôles d'échanges multi-modaux définis dans le SCOT

10 / 14 Corrèze

Soutien aux plans de déplacements des entreprises

Maintien des cadencements sur les lignes TER Tulle-Uzerche et Tulle-Brive

Coordination des offres entre les différentes autorités organisatrices de transports afin d'accroître l'intermodalité

Communication sur l'ensemble de l'offre en transport en commun (Région, Conseil général, agglo)

8. PREVENTION DES RISQUES

DES RISQUES INONDATION LE LONG DE LA CORREZE

Il existe des risques inondation importants le long de la Corrèze. Les 13 communes concernées sont couvertes par le PPRI « Corrèze Amont ».

Le risque mouvement de terrain est très présent à Tulle où de nombreux événements de ce type ont eu lieu.

DES RISQUES ET DES POLLUTIONS INDUSTRIELS

Les risques industriels sont principalement situés à Tulle. Le plus important concerne le site Seveso seuil bas de l'entreprise Nexter. Un site pollué est repéré dans le quartier de la gare dans les bâtiments appartenant à GDF/EDF.

On note aussi la présence d'une ancienne mine d'uranium à Eyrein.

DES *INFRASTRUCTURES* **BRUYANTES** QUI TRAVERSENT LE TERRITOIRE

De nombreuses communes du territoire sont concernées par les nuisances sonores dues aux infrastructures qui traversent le territoire (D1120, D1089, A89, D978). Tulle est plus particulièrement concernée par deux sites affectés par le bruit et relevant du classement sonore (quartier de Souilhac et rue du Dr Valette).



Les zones inondables du PPRI "Corrèze Amont"

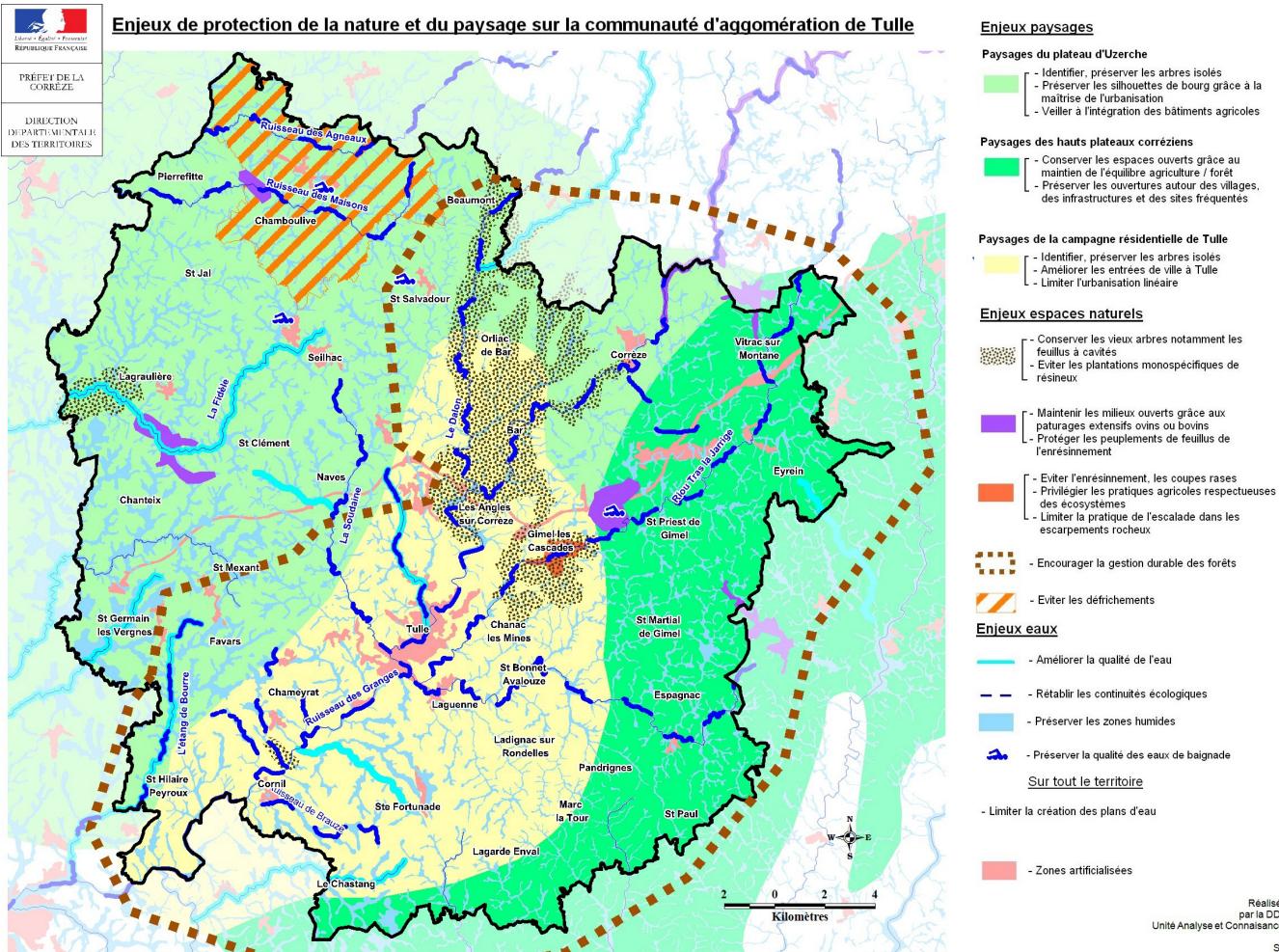
Les enjeux:

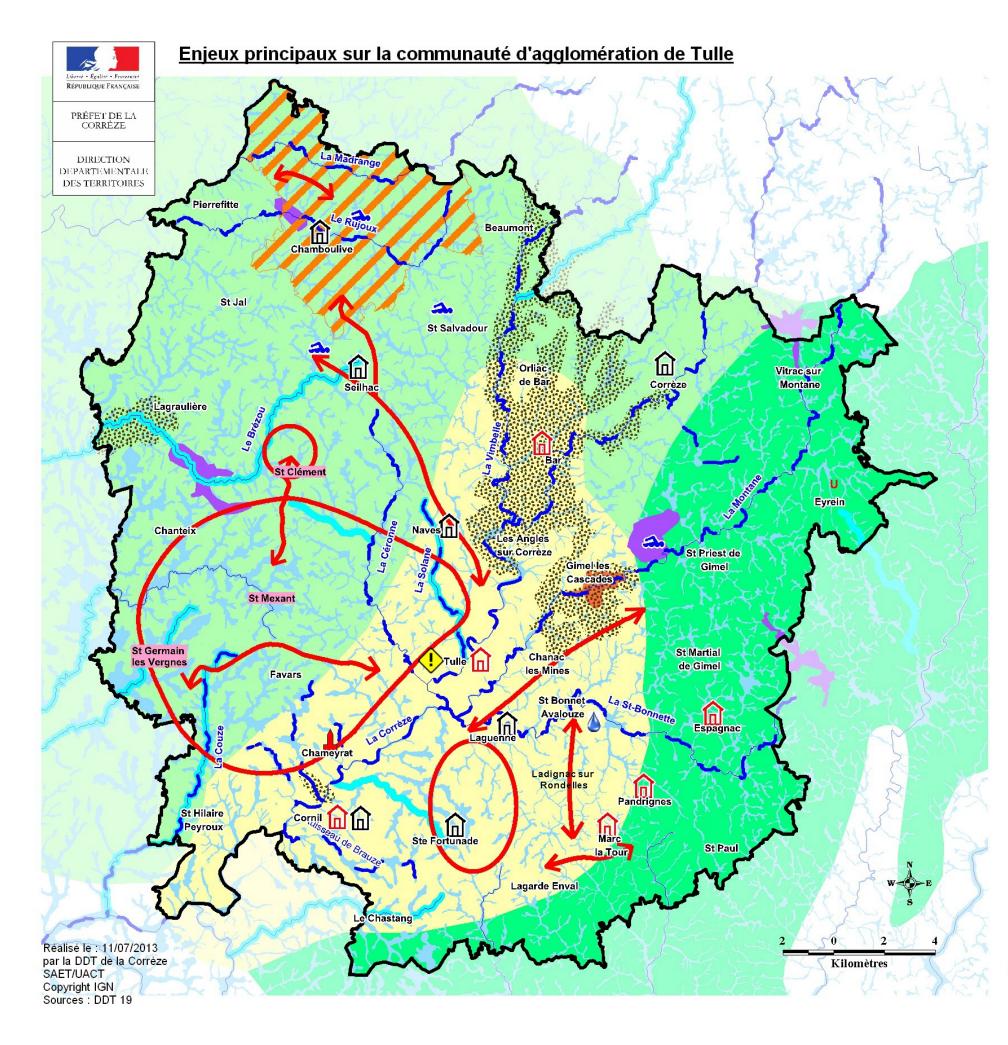
Limiter les expositions de la population aux risques et nuisances

Pistes d'actions :

Poursuite de l'information aux habitants sur les risques naturels et industriels

Prise en compte des zones de bruit dans les documents d'urbanisme et identification des points noirs





Enjeux paysages

Paysages du plateau d'Uzerche

- _ г Identifier, préserver les arbres isolés
- Préserver les silhouettes de bourg grâce à la maîtrise de l'urbanisation
- Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles

Paysages des hauts plateaux corréziens



- Conserver les espaces ouverts grâce au maintien de l'équilibre agriculture / forêt
- Préserver les ouvertures autour des villages, des infrastructures et des sites fréquentés

Paysages de la campagne résidentielle de Tulle

- Identifier, préserver les arbres isolés
- Améliorer les entrées de ville à Tulle - Limiter l'urbanisation linéaire

Enjeux espaces naturels



- r Conserver les vieux arbres notamment les feuillus à cavités
- Eviter les plantations monospécifiques de



- Maintenir les milieux ouverts grâce aux paturages extensifs ovins ou bovins
- Protéger les peuplements de feuillus de l'enrésinnement



- Eviter l'enrésinnement, les coupes rases
 Privilégier les pratiques agricoles respectueuses des écosystèmes
- Limiter la pratique de l'escalade dans les escarpements rocheux



- Eviter les défrichements



- Surveiller l'ancienne mine d'uranium



- Surveiller le site pollué

Enjeux eaux



- Améliorer la qualité de l'eau
- Rétablir les continuités écologiques



- Préserver les zones humides



- Etre vigilant à la qualité de l'eau potable



- Mettre en conformité les STEP



- Préserver la qualité des eaux de baignade

Sur tout le territoire

- Sécuriser la ressource en eau potable en respectant les débits autorisés

Enjeux aménagement et habitat



- Résorber la vacance



- Poursuivre une politique d'aide à la réhabilitation



- Stopper l'urbanisation linéaire



🔰 - Maîtriser la dispersion de l'habitat



 Adapter les documents d'urbanisme aux enjeux du Grenelle



- Refléchir à la création d'aires de covoiturage

Direction Départementale des Territoires de la Corrèze

DDT 19/ SCoSAT/UACT Cité administrative Jean Montalat BP 314 19011 TULLE cedex

Tél.: 05 55 21 83 13



Affaire suivie par : Florence MARTIN

Rédacteur : Laurence PUYFAGES